

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

CAPN Conservateurs des bibliothèques



VOUS ÊTES DES PERSONNELS COMPÉTENTS ET MOTIVÉS.

Alors qu'on assiste à une survalorisation des responsabilités d'encadrement pour l'accès au grade de conservateur en chef, le SNASUB-FSU demande que l'expertise, les acquis de l'expérience professionnelle et la diversité de vos profils soient également pris en compte pour une promotion qui relève d'une progression normale de carrière.

LE SNASUB-FSU DÉFEND VOTRE DROIT À LA MOBILITÉ.

Attaché à l'égalité de traitement et à la transparence, il se réjouit du rétablissement de la CAPN d'automne, succès de notre mobilisation collective, qui permet de pourvoir les postes vacants de direction et d'encadrement, sans recourir à la BIEP (Bourse interministérielle de l'emploi public).

Alors que votre droit à la mutation est menacé par la gestion malthusienne et aléatoire des «droits d'entrée» au ministère de la Culture, la suppression de postes de conservateurs d'État en BMC, les choix sélectifs des chefs d'établissements, les vetos arbitraires des présidents d'universités..., le SNASUB-FSU se bat pour que muter reste un droit.

AVEC VOUS, LE SNASUB-FSU SE BAT POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES.

Vous êtes contraints de gérer les restrictions de budget, la pénurie de personnels qualifiés, les extensions d'horaires d'ouverture à moyens humains constants, le recrutement de personnels précaires. Le SNASUB-FSU demande la mise en œuvre d'une politique en faveur des bibliothèques et un plan pluriannuel pour les aligner sur les meilleurs standards internationaux en termes de budgets, de personnels, d'espaces, de services.

Le SNASUB-FSU s'oppose au « Programme action publique 2022 » qui menace gravement le paritarisme.

AVEC VOUS, LE SNASUB-FSU REVENDIQUE :

- un plan de requalification des emplois et de revalorisation des personnels des bibliothèques.
- la création d'un corps unique d'encadrement scientifique à trois grades, en A.
- une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes pour les promotions, les mutations et l'accès aux postes de direction.
- le dégel du point d'indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix.
- la mise en œuvre effective des mesures salariales prévues par le protocole PPCR différées à 2019, au mépris des engagements.
- le retrait du RIFSEEP et l'intégration des primes, préalablement alignées sur le montant le plus favorable, dans le traitement indiciaire.
- l'attribution de postes et de budgets à la hauteur des besoins.
- le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques et, dans les BMC, de personnels scientifiques d'État.

29 > 06
NOV DÉC

POUR AGIR ENSEMBLE
Votez SNASUB-FSU !